#### Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20170908-0000018089-DE

#### Acte certifié exécutoire

Envoi: 12/09/2017

Réception par le Préfet : 12/09/2017

Publication: 15/09/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2017-8-6-4 **Séance du** vendredi 8 septembre 2017

## MISE EN OEUVRE D'ACTIONS 2017 DANS LE CADRE DE LA DEMARCHE GERPLAN

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

### PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

## **EXCUSES**

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en dates des 27 janvier et 24 mars 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide dans le cadre de la démarche GERPLAN et de la politique des Espaces Naturels Sensibles, d'accorder une subvention aux porteurs des 13 actions présentées dans les tableaux joints en annexes à la délibération et dans lesquels sont précisées, opération par opération, les imputations budgétaires.

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité